

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie lundi 18 mai 2026, à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, BULLIAT Daniel, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : CARRETTE Alain (A donné procuration à SOTTON Sylvain), BOSC Adeline (A donné procuration à LAPRUN Philippe), LARGE Agnès (A donné procuration à DUMOULIN Christian), LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique (A donné procuration à RESTIER Éric).

### **1 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. DUMOULIN Christian a été désigné secrétaire de séance.

### **2- PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil. Il est précisé, à l'initiative de M. Jean-Jacques GONACHON, que la remarque de Mme Adeline BOSC, exprimée au paragraphe 11 (questions diverses), concernant la faible représentation des femmes au sein de la CCSB, a été partagée et soutenue par l'ensemble des élus présents.

### **3-DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉES AU MAIRE.**

NÉANT.

### **4- TIRAGE AU SORT ANNUEL DE 3 PERSONNES POUR LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES ANNÉE 2027.**

Le Conseil Municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de trois électeurs pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises de l'année 2027 désignant les trois personnes amenées à exercer les fonctions de jurés. Les personnes désignées seront informées individuellement par courrier.

### **5- PROJET DE RÉHABILITATION BÂTIMENT ANNE DE BEAUJEU- PROGRAMME LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le programme LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un dispositif financé par le FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural), destiné au développement rural et agricole. La démarche LEADER vise à soutenir des projets pilotes en milieu rural, répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

Le programme LEADER s'adresse aux acteurs publics et privés qui souhaitent mener un projet sur le périmètre du Groupe d'Action Locale (GAL) Auvergne Rhône-Alpes - Rhône et qui s'inscrit dans la stratégie fixée par le programme LEADER 2023-2027.

Chaque projet soutenu dans le cadre du programme LEADER doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie qui s'articule autour de 3 axes :

1. Revitalisation des centres bourg
2. Développement économique
3. Tourisme

La stratégie locale de développement du GAL Auvergne Rhône-Alpes Rhône, sur le volet touristique, vise à répondre aux objectifs suivants :

- Développer le tourisme de pleine nature
- Structurer une offre transversale touristique adaptée (hébergements, outils, mobilité douce, transport en commun), en nombre et de qualité (qui répond aux nouvelles demandes, innovantes).
- Renforcer la visibilité de l'offre touristique, des savoir-faire agricoles, artisanaux et le patrimoine naturel, le patrimoine historique, architectural et industriel notamment.
- Protéger les sites sensibles et travailler leur adaptation.
- Renforcer l'accès aux transports en commun, et faciliter la mobilité de tous, en réduisant la part de la voiture individuelle.

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Dans ce cadre, la commune de Beaujeu, labellisée Petites Villes de Demain, porte un projet de réhabilitation de son bâtiment Anne de Beaujeu, en friche depuis sa dernière activité en 2009 et dont la commune a fait l'acquisition en 2012.

La mairie a accompagné plusieurs projets d'investisseurs privés souhaitant racheter le bien, le réhabiliter et l'exploiter. Tous se sont heurtés à des difficultés financières et opérationnelles du fait de la singularité de cet ouvrage. Anne de Beaujeu étant un bâtiment patrimonial, situé au sein du périmètre des abords des monuments historiques, l'attention des services de l'UDAP sur ce bien est particulièrement forte, engendrant des augmentations de coût d'opération. Le bâtiment est de petite capacité pour un hôtel, et les extensions ne sont pas possibles.

Face à ces blocages, la commune, soutenue par le dispositif « Petites Villes de Demain » et accompagnée par l'UDAP et le CAUE, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier un exploitant capable de mener un projet d'hôtel-restaurant, tout en respectant les règles de préservation et de valorisation du patrimoine. C'est Madame Clémentine MICHEL, forte d'une solide expérience dans l'hôtellerie-restauration, qui a été retenue. Son projet, ancré sur le territoire et soutenu par une étude de marché approfondie, répond aux attentes des services de l'UDAP et implique les acteurs locaux.

Pour assurer la viabilité du projet, la commune conservera la propriété du bien, tandis que Madame MICHEL en deviendra l'exploitante via un bail commercial. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée, avec un début des travaux prévu au second semestre 2026 et une ouverture du site envisagée pour le second semestre 2027.

Cependant, le projet se heurte encore à un déséquilibre financier, lié à l'ampleur des travaux de réhabilitation (le bâtiment étant très dégradé après des années de vacance) et aux surcoûts induits par sa dimension patrimoniale. La commune souhaite proposer un loyer maîtrisé pour garantir la pérennité du projet, sans alourdir excessivement ses finances, déjà limitées pour une commune de 2 000 habitants.

L'obtention de l'aide de tout organisme financeur, que la collectivité sollicite, représente l'opportunité de combler une partie du déficit de cette opération. Le reste du déficit sera comblé par le potentiel recours à l'emprunt (sur 35 ans) auprès de la Banque des territoires (discussions en cours dans le cadre PVD+) prouvant le fort engagement de la commune à porter à terme ce projet et à le faire perdurer dans le temps.

Ce projet, crucial pour éviter la démolition totale du bâtiment, répond à un besoin identifié et quantifié sur le territoire, tout en valorisant un patrimoine historique emblématique.

Montant estimatif des travaux : 2 118 156.56 € HT

Montant de l'aide sollicité : 49 000 €

<b>DÉPENSES</b>	2 118 156.56 € HT
Travaux	2 118 156.56 € HT
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2 118 156.56 € HT</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention LEADER (70% du plafond de dépenses de 70 000 € HT)	49 000,00 €
Subvention Région AURA (sollicitée – montant proratisé via clé financière)	87 532,32 €
Département 69 (obtenue - montant proratisé via clé financière)	69 883,14 €
Etat Fonds Vert (obtenue - montant proratisé via clé financière)	584 079,94 €
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>790 495.40 €</b>
Emprunt et Autofinancement	1 327 661,16 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 118 156.56 €</b>

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le concours financier dans le cadre du Programme LEADER, dispositif financé par le FEADER, pour un montant de 49 000 €.

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- DÉCIDE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses du projet en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

### **6 - IMMEUBLE PLACE FONTAINE CLÉMENTINE : AUTORISATION DE CESSION PAR L'EPORA À DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT.**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs opérateurs ont été sollicités pour réhabiliter l'immeuble (cadastré AD n° 134), sinistré situé place de la Fontaine à Beaujeu, suite à l'insolvabilité de l'ancienne propriétaire. La SEMCODA a manifesté son intérêt pour le projet, déposé un permis de construire, mais a dû se retirer suite à une réorientation de son action vers les dossiers prioritaires (décision du conseil d'administration afin de désendetter la structure).

Par la suite, l'OPAC (devenu Deux Fleuves Rhône Habitat) a étudié la faisabilité d'un projet de logements sociaux, mais son équilibre économique s'est avéré trop déficitaire pour être viable.

En 2021, une convention opérationnelle a été signée avec l'EPORA, établissement public foncier Ouest Rhône-Alpes. Cette convention opérationnelle a pour objet de permettre les acquisitions foncières, la réalisation des travaux de requalification foncière du site, puis la cession des biens avec une décote, dans l'objectif de créer des logements sociaux. Cette opération a été inscrite dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Le projet porté par l'OPAC a rencontré diverses difficultés ayant entraîné différents retards (échanges avec l'ABF, négociations avec les propriétaires, études techniques complémentaires avant démolition etc.). Deux avenants à la convention avec EPORA ont été signés pour prolonger la durée et ajuster le bilan prévisionnel. Ainsi, suite aux études, il est apparu préférable et économiquement plus viable, d'augmenter l'emprise foncière du projet initial et de négocier l'acquisition de la parcelle voisine (immeubles cadastrés AD n° 135/136) les coûts de confortement du mur mitoyen et d'étaieement étant supérieurs aux prétentions du propriétaire, qui après négociation était de 50 000 €. Le bilan de l'OPAC intégrant cette acquisition foncière en sus de celle du premier immeuble pour l'euro symbolique, EPORA s'est chargé de réaliser cette transaction pour le compte de la commune.

Par délibération D20250310-02 du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé, dans le cadre de cette convention, l'acquisition par l'établissement public foncier EPORA, des biens suivants :

- Immeuble cadastré AD n° 134, sis 31 Place de la Fontaine Clémentine, à l'euro symbolique
- Immeubles cadastrés AD n° 135/136, sis 47 Place de la Fontaine Clémentine, au prix de vente de 50 000 €.

Les travaux de démolition et de confortation étant désormais achevés, les biens cadastrés AD 134 et AD 135 et AD 136 doivent à présent être cédés à l'opérateur Deux Fleuves Rhône Habitat.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'EPORA à céder les biens cadastrés AD 134 et AD 135 et AD 136 situés place de la Fontaine Clémentine à Deux Fleuves Rhône Habitat au prix de 50 000 €HT pour la construction d'un bâtiment collectif d'habitation de 19 logements à caractère social et d'un local commercial en rez-de-chaussée conformément au permis de construire PC0690182300021 accordé le 13/05/2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires à cette cession.

### **7 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, comme BEAUJEU, la Commission est composée, en plus du Maire, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises.

Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit suppléants, doivent être désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture d'une proposition de liste de trente-deux noms, respectant les critères sus-énoncés.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste de trente-deux personnes telle que proposée, en vue de la nomination des huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de BEAUJEU, dans les conditions mentionnées à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

### **8- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS.**

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 mars dernier, il avait été nommé les délégués aux commissions de la CCSB. Par mail du 28 avril, la CCSB nous informe des commissions pour ce mandat et nous demande de désigner jusqu'à 4 membres du conseil. Il convient donc d'adapter en fonction les désignations du 30 mars.

Le Conseil Municipal, après avoir recueilli toutes les propositions de candidatures, propose à l'unanimité les nominations suivantes :

Commission	Nom et prénom	Qualité
<b>Urbanisme, Habitat Mobilités</b>	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint
	LONGIN-PETIT Florence	Conseillère municipale
<b>Développement économique - Tourisme</b>	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint
	BOSC Adeline	Adjointe
	LAPRUN Philippe	Conseiller municipal délégué
	ATHIMON Anne-Dominique	Conseillère municipale
<b>Agriculture, Viticulture, Sylviculture,</b>	BULLIAT Daniel	Adjoint
	DUMOULIN Christian	Adjoint
	ATHIMON Anne-Dominique	Conseillère municipale
	DUMONT Janyce	Conseillère municipale

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

<b>Culture, Patrimoine</b>	BOSC Adeline	Adjointe
	DUMOULIN Christian	Adjoint
	RESTIER Éric	Conseiller municipal

<b>Social, Santé, Petite enfance, personnes âgées</b>	SOTTON Sylvain	Maire
	LARGE Agnès	Adjointe
	MOULAT Christian	Conseiller municipal
	PERRIER Clémentine	Conseillère municipale

<b>Environnement, Gestion des déchets, développement durable</b>	SOTTON Sylvain	Maire
	CHAUVET Didier	Conseiller municipal délégué
	COUSTIER Nelly	Conseillère municipale

<b>Voirie, Hydraulique, Érosion, Assainissement</b>	BULLIAT Daniel	Adjoint
	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint

<b>Sport - Piscine</b>	SOTTON Sylvain	Maire
	DUMOULIN Christian	Adjoint
	BONNETON Carole	Conseillère municipale
	RESTIER Éric	Conseiller municipal

### **9- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.**

Désignation des conseillers municipaux :

Titulaire : DUMONT Janyce

Suppléant : LARGE Agnès

Proposition des délégués de l'administration

Titulaire : Marie Françoise SAUGEY née MULOT

Suppléant : Grégory ÉTHIÉVANT

Proposition des délégués des Tribunaux Judiciaires

Titulaire : DUBOST Patrick

Suppléant : BOULAND Nathalie

### **10- DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT SAFER**

Le Conseil Municipal désigne M. BULLIAT Daniel, conseiller municipal, comme référent SAFER.

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

### 11- PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

M. MOULAT Christian rappelle à l'ensemble du conseil municipal les grands principes du Plan communal de sauvegarde et du DICRIM.

Il précise que suite aux dernières élections municipales, ces documents devront être mis à jour, notamment au niveau des fiches « dispositif communal de crise ».

### 12 : MUSÉE MARIUS AUDIN : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET FONDATION DE FRANCE CENTRE-EST « CULTIVONS L'ART EN MILIEU RURAL : VERS DES PERMANENCES ARTISTIQUES DE TERRITOIRE ».

*Rapporteur : Adeline BOSCH*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que :

La Fondation de France « Centre-Est » a proposé un appel à initiatives aux acteurs artistiques qui investissent des territoires ruraux. Le souhait est de déployer une activité de création qui s'inscrive dans la durée et qui est pensée en contact avec les habitants et le territoire.

Depuis 2022 et dans son projet scientifique et culturel, le Musée Marius Audin fait de ses collections un levier de création artistique et de dialogue avec les artistes et les habitants. Depuis 2026, cette politique culturelle s'appuie sur la nouvelle exposition « Impressions beaujolaises », gratuite et accessible toute l'année à la Maison du terroir beaujolais. Elle explore les trois paysages emblématiques du Beaujolais en croisant les disciplines. Chaque année, un paysage est mis en avant et donne lieu à une carte blanche artistique : les monts en 2026 (avec Lucia Fiore), les coteaux viticoles en 2027 (avec Maia Mentrel) et le val de Saône en 2028 (artiste presentie : Clémentine Chalançon).

Le soutien de la Fondation de France viendrait en complément du budget annuel alloué par la commune au fonctionnement du Musée Marius Audin. Ce soutien permettrait d'étoffer et pérenniser les actions déployées avec : un temps d'accueil de l'artiste et de création étendu, une programmation culturelle élargie (éducation artistique et culturelle, événements grand public), la création d'une publication annuelle, le mentoring d'un collaborateur extérieur - expert en ingénierie culturelle et en stratégie de financement. À long terme, l'objectif est de mettre en place une résidence artistique au musée, consolidant ainsi les échanges entre création, territoire et publics.

Le coût prévisionnel de cette politique culturelle 2026-2028 est le suivant :

<b>Coût estimatif du projet sur 3 ans (2026-2028)</b>			
<i>Poste de dépense</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>
Exposition	48 441,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Programmation culturelle	3 665,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
Médiation et projets hors-les-murs	1 660,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Publication (carnet de l'expo, affiche)	6 489,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €
Communication	2 110,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Frais de déplacement, transport des œuvres	1 746,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Mission d'ingénierie / mentoring	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Montant annuel des dépenses</b>	<b>67 111,00 €</b>	<b>34 750,00 €</b>	<b>34 750,00 €</b>

<b>Plan de financement sur 3 ans (2026-2028)</b>			
<i>Financeurs</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>
LEADER - appel à projet exposition	20 000,00 €		
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	7 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CC. Saône-Beaujolais	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Commune de Beaujeu</b>	<b>25 122,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>Fondation de France Centre-Est</b>	<b>9 489,00 €</b>	<b>7 750,00 €</b>	<b>7 750,00 €</b>
<b>Montant annuel des recettes</b>	<b>67 111,00 €</b>	<b>34 750,00 €</b>	<b>34 750,00 €</b>

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Ainsi, il est demandé à la Fondation de France un soutien sur trois ans avec 9 489 € en 2026, 7 750 € en 2027 et 7 750 € en 2028, soit un total de 24 989 €.

Après l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement tels que présentés,
- SOLLICITE la Fondation de France pour un soutien à hauteur de 24 989€ sur trois ans,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

### **13 : RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.**

- Commission consultative des Maires CCSB le 5 mai 2026 à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS : M. le Maire fait le compte rendu de cette réunion dont l'ordre jour était l'assainissement collectif (tarifications et harmonisation à terme à l'échelle du territoire (pour la PFAC, le contrôle de conformité des branchements lors des ventes immobilières...)).

- Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée d'Ardières le 12 mai 2026 à Beaujeu : M le Maire fait le compte rendu de cette réunion dont l'ordre jour était l'installation du Comité syndical (élections du Président et du bureau syndical), la désignation des commissions et le rappel des opérations en cours.

- Assemblée Générale de Beaujolais Tourisme le 12 mai 2026 à Lacenas : MM LAPRUN Philippe conseiller délégué et BULLIAT Daniel, adjoint délégué font le compte rendu de cette réunion dont l'ordre du jour était l'assemblée générale, le rapport moral et d'activités 2025, le rapport financier 2025, le budget 2026 et le plan d'actions 2026, et l'anniversaire des 90 ans de l'Office du Tourisme de Villefranche. Il est rappelé que celui de Beaujeu a 116 ans.

Ils précisent que le budget 2026 est identique à 2025, et que l'accueil physique à Beaujeu est maintenu mais sans avoir eu de détails.

### **14- QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire rappelle au conseil municipal la réunion pour le groupe de travail Anne de Beaujeu le mercredi 21 mai 2026 à 14h30 en mairie en présence des architectes, de l'avocat et du notaire de la commune, et de l'avocat de la preneuse.

- Mme DUMONT Janyce, conseillère municipale sollicite le Maire sur la désignation des délégués aux élections sénatoriales. M. le Maire lui indique qu'à ce jour la préfecture n'a pas transmis les éléments et que la date est fixée au vendredi 5 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 heures 00.

Le Maire,  
M. Sylvain SOTTON



Le secrétaire de séance  
M. Christian DUMOULIN

**Commune de** BEAUJEU

Par délibération n° D20260518-02... en date du 18/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	M.	MOULAT	CHRISTIAN	13/09/1948	600 route du Stade 69430 BEAUJEU	TF
2	MME	COEUR	Muriel	07/05/1965	199 Montée du Cornillon 69430 BEAUJEU	TF
3	M.	DUBOST	Patrick	29/11/1967	3760 route du Fût d'Avenas 69430 BEAUJEU	TF
4	MME	LARGE	Agnès	30/06/1975	171 rue Général Leclerc 69430 BEAUJEU	TF
5	M.	AUFRANT	Jean-Marc	26/04/1948	455 rue de Chavanne 69430 BEAUJEU	TF
6	MME	BLETON	Annie	23/06/1948	474 montée du Cornillon 69430 BEAUJEU	TF
7	MME	DUCRUIX	Françoise	14/09/1950	787 rue des Écharmeaux 69430 BEAUJEU	TF
8	M.	LAPRUN	Philippe	05/08/1955	210 chemin de Morne 69430 BEAUJEU	TF
9	MME	RIGO	Sophie	07/11/1973	530 route de Malval 69430 BEAUJEU	TF / CFE
10	MME	LONGIN-PETIT	Florence	25/06/1969	981 route des Saignes 69430 BEAUJEU	TF
11	MME	BRENDLER	Gaétane	05/12/1951	1232 rue des Écharmeaux 69430 BEAUJEU	TF

Annexé au PV  
de la séance du 18/05/26

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	SÉON	Nadine	09/03/1959	256 rue de Chavanne 69430 BEAUJEU	TF
13 M.	REGEASE	Jérôme	29/04/1984	536 route des Lainés 69430 BEAUJEU	TF / CFE
14 M.	DONJON	Sylvain	11/01/1971	148 chemin des 4 Saisons 69430 BEAUJEU	TF
15 M.	CHEMARIN	Gérard	24/05/1966	35 place de la Gare 69430 BEAUJEU	TF
16 M.	LIVET	Frédéric	16/04/1965	76 chemin de Beauchamp 69430 BEAUJEU	TF
17 M.	LACONDEMINE	Jérôme	02/06/1973	929 rue des Écharmeaux 69430 BEAUJEU	TF
18 M.	CARRETTE	Alain	18/11/1955	69 place de la Cure 69430 BEAUJEU	TF
19 MME	DUCHAMP	Valérie	04/10/1967	206 chemin du Bois Cadet 69430 BEAUJEU	TF / CFE
20 MME	BOSC	Adeline	02/02/1981	1274 rue des Écharmeaux 69430 BEAUJEU	TF / CFE
21 M.	JALADE	Héric	10/09/1967	608 route de Malval 69430 BEAUJEU	TF
22 M.	AUGOYARD	Jacky	26/11/1956	448 route du stade 69430 BEAUJEU	TF
23 MME	DEFFAY	Véronique	12/02/1974	37 allée du Repos 69430 BEAUJEU	TF / CFE
24 M.	CLAITTE	Alain	06/05/1962	130 chemin des Vignes 69430 BEAUJEU	TF
25 M.	BLANDIN	Pascal	01/09/1974	44 route des Saignes 69430 BEAUJEU	TF
26 M.	BULLIAT	Régis	11/07/1980	177 chemin du Paquier 69430 BEAUJEU	TF
27 M.	MORIN	Nicolas	31/12/1995	224 rue de la République 69430 BEAUJEU	TF / CFE
28 MME	LIVET	Charlotte	27/01/1992	178 chemin de Morne 69430 BEAUJEU	TF
29 MME	HORNOY	Jocelyne	02/04/1968	322 route des Saignes 69430 BEAUJEU	TF
30 M.	DUMOULIN	Christian	16/04/1969	382 rue Général Leclerc 69430 BEAUJEU	TF
31 M.	LEBRETON	Bruno	01/01/1967	131 impasse Michaudon 69430 LES ARDILLATS	TF
32 M.	PARDON	Jean-Marc	09/06/1964	281 route de la Chevallière 69430 BEAUJEU	TF / CFE

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	BALLANDRAS	Nathalie	mairie@beaujeu.fr	0474048775